Procès-verbal
du congrès spécial du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches-CSN

Du 1er mai 2025

25.01.01 **OUVERTURE** 3
25.01.02 **MOT DE BIENVENUE** 3
25.01.03 **APPEL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ÉLUES AU CONSEIL SYNDICAL** 3
25.01.04 **ACCRÉDITATION PROVISOIRE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES** 3
25.01.05 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 4
25.01.06 **RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS** 4
25.01.07 **ACCRÉDITATION OFFICIELLE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES** 4
25.01.08 **PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS** 5
25.01.09 **MOT DE CLÔTURE** 12
ANNEXE 1 **MOT D'OUVERTURE DE BARBARA POIRIER** 14
ANNEXE 2 **RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS** 18
ANNEXE 3 **LISTE DES PRÉSENCES** 20

25.01.01 OUVERTURE

La présidente procède à l'ouverture du congrès spécial à 13 h 30.

25.01.02 MOT DE BIENVENUE

La présidente livre son mot d'ouverture aux personnes déléguées**.** Le mot d'ouverture se trouve en annexe 1 du présent document.

25.01.03 APPEL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES ÉLUES AU CONSEIL SYNDICAL

La présidente procède à la présentation des personnes déléguées :

Alain Samson – Chaudière-Appalaches
David Gagnon – Beauce Les Etchemins
Yannick Gélinas - Côte-du-Sud–Lévis-Lotbinière
Isabelle Asselin – Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière
Karine Larose – Capitale Nationale
Catherine Caron – Québec métro
Jean-François Marchand – Québec métro
Nicolas Lescauwier – Québec métro
Ines Hajrovic – Portneuf
Maude Moe Thibodeau – Québec métro
Éric Marinoff – Charlevoix
Stéphane Rostin-Magnin – Québec métro
Gaétan Gagné – Québec métro

La présidente invite les personnes déléguées des syndicats à aller à la rencontre des personnes déléguées du conseil syndical et vice-versa.

Elle indique que c'est un bon moment pour faire leur connaissance et pratiquer un syndicalisme de proximité.

25.01.04 ACCRÉDITATION PROVISOIRE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le secrétaire général indique qu'étant donné le mode hybride, la liste des personnes déléguées sera produite en cours d'assemblée et disponible lors de l'accréditation officielle des personnes déléguées.

Proposé par Caroline Verret
Appuyé par Frédéric Saint-Hilaire

D'accréditer provisoirement les personnes déléguées préinscrites au congrès spécial du mandat 2022-2025.

ADOPTÉ

25.01.05 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire général procède à la lecture et à la présentation de l'ordre du jour.

Proposé par Jacob Asselin Lacasse
Appuyé par Alexandra Marin

D'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Le trésorier effectue la présentation du fonctionnement de l'aide aux petits syndicats et invite les syndicats à s'en prémunir.

25.01.06 RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le secrétaire général présente les membres du comité des statuts et règlements et indique que les travaux du comité se sont échelonnés d'octobre 2024 à aujourd'hui.

Les membres du comité effectuent la lecture et la présentation du rapport du comité.

Le rapport se retrouve en annexe 2 du présent procès-verbal.

Proposé par Isabelle Nadeau
Appuyé par Charles Grenier

De recevoir le rapport du comité des statuts et règlements.

ADOPTÉ

25.01.07 ACCRÉDITATION OFFICIELLE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le secrétaire général explique que la liste des personnes accréditées officielles et fraternelles est remise aux personnes déléguées

La liste des présences se trouve en annexe**.**

Proposé par Denis Samson
Appuyé par Éric Larouche

D'accréditer les personnes déléguées officielles et fraternelles au congrès spécial du mandat 2022-2025.

ADOPTÉ

25.01.08 PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 5 du cahier.

Karine Larose, membre du comité, effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

Amendement

- Ajouter un article après l'article 1.05

Texte amendé

1.06 Prévention en matière de violence et de harcèlement

a) Aucune forme de violence ou de harcèlement est tolérée. À ce titre, le conseil central prend tous les moyens raisonnables et nécessaires pour prévenir les situations de harcèlement ou de violence par la mise en place de moyens appropriés.

b) Lorsqu'une conduite de violence ou de harcèlement est portée à sa connaissance, le conseil central prend tous les moyens nécessaires pour la faire cesser.

c) Le conseil central rend disponible la politique de prévention en matière de violence et harcèlement incluant un mécanisme de signalement et de traitement des plaintes.

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Maude Moe Thibodeau
Appuyé par Guy Germain Mombo

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges

D'ajouter un article après l'article 1.05 qui se lit comme suit :

1.06 Prévention en matière de violence et de harcèlement

a) Aucune forme de violence ou de harcèlement est tolérée. À ce titre, le conseil central prend tous les moyens raisonnables et nécessaires pour prévenir les situations de harcèlement ou de violence par la mise en place de moyens appropriés.

b) Lorsqu'une conduite de violence ou de harcèlement est portée à sa connaissance, le conseil central prend tous les moyens nécessaires pour la faire cesser.
c) Le conseil central rend disponible la politique de prévention en matière de violence et harcèlement incluant un mécanisme de signalement et de traitement des plaintes.

ADOPTÉ

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 7 du cahier.

Julie Boudreault, membre du comité, effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

1.07 Rôles et pouvoirs

h) Promouvoir la lutte des femmes contre les discriminations qu'elles subissent ;

Amendement

- Ajouter après les mots **« qu'elles subissent »** les mots « **et l'importance d'une juste représentation des femmes dans toutes les instances de la société civile en commençant par celles du conseil central** ; »

Texte amendé

h) Promouvoir la lutte des femmes contre les discriminations qu'elles subissent et l'importance d'une juste représentation des femmes dans toutes les instances de la société civile en commençant par celles du conseil central ;

La présidente et la vice-présidente donnent les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Cristine Guillemette
Appuyé par Aldijana Pasalic

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

D'ajouter après les mots « qu'elles subissent » les mots « et l'importance d'une juste représentation des femmes dans toutes les instances de la société civile en commençant par celles du conseil central.

ADOPTÉ

CHAPITRE III CONGRÈS

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 15 du cahier.

Éric Marinoff, membre du comité, effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

3.05 Délégation

f) Chaque lettre de créance doit porter le nom, l'adresse, les numéros de téléphone à la résidence et au travail des délégué-es officiels ainsi que le numéro du syndicat ;

Amendement

- Biffer les mots **« , l'adresse, les numéros de téléphone à la résidence et au travail »**

Texte amendé

f) Chaque lettre de créance doit porter le nom des délégué-es officiels ainsi que le numéro du syndicat ;

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Charles Grenier
Appuyé par Jérémie Grenier

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

De biffer les mots « , l'adresse, les numéros de téléphone à la résidence et au travail »

ADOPTÉ

CHAPITRE IV- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 19 du cahier.

Éric Marinoff, membre du comité, effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

4.05 Délégation

f) Chaque liste de délégué-es porte le nom, l'adresse, le numéro de téléphone à la résidence et au travail des délégué-es ainsi que le numéro du syndicat ;

Amendement

- Biffer les mots **« , l'adresse, les numéros de téléphone à la résidence et au travail »**

Texte amendé

f) Chaque liste de délégué-es porte le nom des délégué-es ainsi que le numéro du syndicat ;

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Nancy Gagné
Appuyé par Anne-Sophie Chabot

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

De biffer les mots « , l'adresse, les numéros de téléphone à la résidence et au travail »

ADOPTÉ

CHAPITRE VI - COMITÉ EXÉCUTIF

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 27 du cahier et effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

6.08 Responsabilités de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence

Amendement

- Biffer les mots **« de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence »** et remplacer par **« de la vice-présidence à la condition féminine et de la vice-présidence aux luttes »**

Texte amendé

6.08 Responsabilités de la vice-présidence à la condition féminine et de la vice-présidence aux luttes

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Élisabeth Cyr
Appuyé par Bibiane Sirois

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

De biffer les mots « de la première vice-présidence et de la deuxième vice-présidence » et remplacer par « de la vice-présidence à la condition féminine et de la vice-présidence aux luttes »

ADOPTÉ

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 27 du cahier et effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

a) Le mandat des vice-présidentes ou des vice-présidents comprend les responsabilités décrites aux présents statuts et règlements et celles qui apparaissent dans d'autres dispositions du Code des règles de procédure de la CSN ;

Amendement

- Biffer les mots **« vice-présidentes ou des vice-présidents »** et remplacer par **« vice-présidences »**

Texte amendé

a) Le mandat des vice-présidences comprend les responsabilités décrites aux présents statuts et règlements et celles qui apparaissent dans d'autres dispositions du Code des règles de procédure de la CSN ;

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Élisabeth Cyr
Appuyé par Rachid Kandri-Rody

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

De biffer les mots « vice-présidentes ou des vice-présidents » et remplacer par « vice-présidences »

ADOPTÉ

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 27 du cahier et effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

b) Sans être limitatives ou exclusives et selon la répartition des dossiers relevant du comité exécutif, les fonctions et les responsabilités particulièrement attribuables aux vice-présidentes ou vice-présidents sont :

- l'appui aux luttes ;
- les campagnes ;
- l'animation de la vie syndicale régionale de concert avec le comité exécutif ;
- la condition féminine ;
- la formation s'adressant aux syndicats.

Amendement

- Biffer les mots **« vice-présidentes ou vice-présidents »** et remplacer par **« vice-présidences »**
- Biffer les mots **« l'appui aux luttes ; »**
- Biffer les mots **« l'animation de la vie syndicale régionale de concert avec le comité exécutif ; »**
- Biffer les mots **« la condition féminine ; »**

Texte amendé

b) Sans être limitatives ou exclusives et selon la répartition des dossiers relevant du comité exécutif, les fonctions et les responsabilités particulièrement attribuables aux vice-présidences sont :

- les campagnes ;
- la formation s'adressant aux syndicats.

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Jean-François Marchand
Appuyé par Charles Grenier

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

De biffer les mots « vice-présidentes ou vice-présidents » et remplacer par « vice-présidences », de biffer les mots « l'appui aux luttes ; », de biffer les mots « l'animation de la vie syndicale

régionale de concert avec le comité exécutif ; » et de biffer les mots « la condition féminine ; »

ADOPTÉ

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 28 du cahier et effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

Amendement

- Ajouter un paragraphe

Texte amendé

La responsabilité de la condition féminine est exclusive à la vice-présidence à la condition féminine. La fonction de vice-présidence à la condition féminine doit être occupée par une femme.

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Élisabeth Cyr
Appuyé par Lyne Lamarche

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

D'ajouter un paragraphe qui se lit comme suit « La responsabilité de la condition féminine est exclusive à la vice-présidence à la condition féminine. La fonction de vice-présidence à la condition féminine doit être occupée par une femme. »

ADOPTÉ

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à la page 28 du cahier et effectue la lecture de l'article, de l'amendement proposé et du texte amendé.

Amendement

- Ajouter un paragraphe

Texte amendé

Les responsabilités qui sont exclusives à la vice-présidence aux luttes sont :

- l'appui aux luttes ;

- l'animation de la mobilisation régionale de concert avec le comité exécutif.

Le secrétaire général donne les explications qui ont motivé les travaux du comité sur la proposition d'amendement.

Proposé par Alain Samson
Appuyé par Nancy Gagné

Suit une période de questions, de commentaires et d'échanges.

D'ajouter un paragraphe qui se lit comme suit « Les responsabilités qui sont exclusives à la vice-présidence aux luttes sont : l'appui aux luttes ; l'animation de la mobilisation régionale de concert avec le comité exécutif. »

ADOPTÉ

Adoption des statuts et règlements

Proposé par Sylvain Marois
Appuyé par Caroline Verret

D'adopter les statuts et règlements tels qu'amendés incluant les concordances et les corrections grammaticales et de syntaxes.

ADOPTÉ

25.01.09 MOT DE CLÔTURE

La présidente remercie sincèrement les personnes présentes et souligne la grande qualité de l'équipe du conseil central.

Elle explique les grandes lignes qui marqueront le congrès du conseil central, qui se tiendra du 2 au 6 juin prochain, et réitère le thème et les sous-thèmes qui motiveront son action.

La présidente conclut en invitant les personnes déléguées à participer au congrès en grand nombre.

La vice-présidente donne les informations importantes sur la mobilisation que le conseil central organise en réponse à la présence de militantes antiavortement qui seront à Québec le 31 mai prochain. Elle indique aux personnes déléguées de l'interpeller si elles désirent participer à cette contre-manifestation féministe.

Le secrétaire général explique les grandes lignes du déroulement de la manifestation régionale du 1er mai que le conseil central coorganise et qui sera sous le thème de la dénonciation de l'austérité caquiste. LA manifestation se tient dans le cadre de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

Le secrétaire général invite les personnes déléguées à former un cortège avant, pendant et après la manifestation.

25.01.10 AJOURNEMENT

L'ajournement du congrès spécial est proposé par Jacob Asselin-Lacasse à 16 h 10.

ANNEXE 1 MOT D'OUVERTURE DE BARBARA POIRIER

Bonjour,

Bienvenue au congrès spécial du Conseil central. Merci d'être là !

Vous vous demandez peut-être pourquoi on fait ça, un congrès spécial, à un mois de notre congrès régulier? Je vous rassure tout de suite, ce n'est pas parce qu'on manque d'ouvrage !

En fait, il y a trois raisons à la tenue de ce congrès spécial.

La première, vous le savez déjà, c'est que c'est le congrès qui a le pouvoir d'amender les statuts et règlements du conseil central. C'est un travail important, les statuts et règlements, mais le congrès c'est aussi le lieu où l'on décide de nos orientations et de notre enlignement. C'est le lieu où on affirme notre projet syndical. Vous avez vu la conjoncture comme moi, on va avoir du pain sur la planche. En réglant le cas des statuts aujourd'hui, on se libère de l'espace au congrès pour travailler sur le projet syndical.

La deuxième raison, c'est qu'on a des propositions de modifications qui vont avoir une incidence sur les élections au congrès. En vous les présentant aujourd'hui, on s'assure que tout le monde aura le temps d'en prendre connaissance et qu'elles pourront s'appliquer lors du congrès (ben évidemment si vous êtes d'accord et qu'elles sont adoptées).

La troisième raison, c'est qu'aujourd'hui, ben, c'est le Premier mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. D'habitude, chaque année, on est en AG le 1er mai… sauf, les années de congrès ! Pourquoi ? Ben parce qu'on provoque le moment, parce qu'on aime ça être en famille le Premier mai. Pis on va se le dire, ça facilite la participation à la traditionnelle manif ! (Je vais y revenir un peu plus tard)

Mais d'abord, c'est quoi le 1er mai, la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs ?

Je vous raconte ça, zallez voir, c'est bien intéressant… il y a 139 ans aujourd'hui, environ 340 000 syndiqués des États-Unis se sont mis en grève au terme d'un ultimatum lancé deux ans auparavant. La grève fut massive et très suivie dans les industries de Chicago.

Le 3 mai, elle tourne au drame : trois grévistes sont abattus par des agents de sécurité devant l'usine McCormick Harvester, ça, c'est une grosse usine de machinerie agricole.

En réponse, les syndicats appellent à un gros rassemblement le lendemain. À la fin de la manif, alors qu'il ne reste plus que 200 personnes, la police charge, une bombe explose, huit policiers et un nombre inconnu de grévistes sont tués.

Huit dirigeants syndicaux seront arrêtés et tenus responsables des évènements (même si certains n'étaient même pas présents). Cinq seront condamnés à mort et trois à la prison à perpétuité (ils seront graciés 7 ans plus tard). Ces syndicalistes avaient la particularité de tous être révolutionnaires, des anarchistes et des immigrants pour la plupart. Ils faisaient peur, leurs revendications faisaient encore plus peur.

Vous vous demandez peut-être ce qu'ils revendiquaient ?

Tout d'abord, la journée de travail de huit heures. Eh oui… mais aussi des revendications aussi radicales que la limitation du travail des enfants, l'abolition des bureaux privés de placement, la garantie d'un salaire minimum et au moins un jour de repos par semaine.

À l'époque c'était profondément révolutionnaire.

Alors c'est pour commémorer leur sacrifice qu'il est adopté, en 1889, le principe de faire de chaque 1er mai une journée de grève et de manifestation, avec pour objectif, toujours, la réduction de la journée de travail à huit heures.

Ce n'est que dans l'entre-deux-guerres que l'objectif fut finalement atteint dans la majorité des pays européens.

Ici, il aura fallu attendre l'adoption de la loi sur le salaire minimum en 1940 pour que ça devienne le cas dans les milieux non syndiqués.

Malgré que les principales revendications des martyrs de Chicago soient la norme depuis plus de 80 ans, le Premier mai demeure important partout dans le monde. C'est l'occasion pour le mouvement syndical de faire le point, de mesurer le chemin parcouru et de mettre de l'avant des revendications d'actualité.

Ce matin on était en action. On a symboliquement congédié trois députés de la CAQ. C'est notre façon de souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Parce qu'on va se le

dire, ce gouvernement-là est quelque chose quand vient le temps de négocier et de parler des droits des travailleuses et des travailleurs.

En plus des attaques classiques auxquelles on est malheureusement habitués. L'austérité, les coupures, la privatisation, le néolibéralisme, servir de marchepied aux patrons, ce gouvernement-là en ajoute une couche antisyndicale en s'attaquant directement aux droits des travailleuses et des travailleurs.

En ce moment, c'est un feu d'artifice d'attaques qui arrivent du bureau du ministre du Travail. On fournit pu de fumigènes ! Le gouvernement s'attaque à notre droit de grève avec le projet de loi 89 qui est actuellement à l'étude. Comme si ce n'était pas suffisant, le ministre a déposé un autre projet de loi sur la transparence financière des organisations syndicales.

À la CSN, ça ne nous dérange pas trop. Parce que NOUS, on a déjà des états financiers vérifiés, ils sont présentés en congrès et publiés sur notre site web. La CSN n'a jamais attendu le ministre pour être transparente.

N'empêche, c'est quand même insultant. On exige de la transparence financière des organisations syndicales, mais pas des organisations patronales.

Donc, ce matin, entre 2 gorgées de café, on a fait une p'tite action chez des députés de la CAQ. Histoire de se rappeler à leur mémoire et leur faire comprendre qu'on ne les oublie pas et qu'on ne lâchera rien. On est ben tanné de subir un gouvernement qui se fout de la classe ouvrière pis qui ne gouverne que pour les patrons.

Tant qu'à parler de la CAQ, je voudrais juste mettre une chose au clair. Le conseil central est non partisan, mais pas apolitique. On a toujours dénoncé tous les gouvernements, peu importe le parti.

Avant la CAQ, on a fait la vie dure aux libéraux et avant ça aux péquistes. On n'a pas de préférence. On va se défendre et contre-attaquer contre n'importe quel gouvernement qui attaque nos droits, peu importe sa couleur. Et ça inclut le nouveau gouvernement libéral à Ottawa. Comme c'est parti, le nouveau premier ministre du Canada a l'air de vouloir faire un virage au centre droit. S'ils veulent revenir aux lignes des années Chrétien et Martin, c'est sûr qu'ils vont nous trouver sur leur chemin eux autres aussi.

Sur ce, je nous souhaite de bons débats et un bon congrès. Je vous invite à ne pas vous sauver à la fin et à vous joindre au cortège CSN pour la

marche régionale du Premier mai. Le point de rassemblement est à 16 h 30 à la Place de l'Université-du-Québec, juste à côté d'ici. C'est une petite marche de santé. Ça devrait être fini vers 18 h max.

Cette année, en plus de nos alliés traditionnels du communautaire, on a un pas mal plus de syndicats qui vont se joindre à nous. La FIQ et le Conseil régional de la FTQ sont dans les organisateurs et, comme le SCFP est en congrès à Québec cette semaine, leur présence risque de ne pas être seulement symbolique comme les années passées. Ça, ça veut dire qu'il va y avoir ben des drapeaux du SCFP au pied carré.

C'est toujours important de participer à la marche du 1er mai et de faire bonne figure, mais disons que cette année on a une motivation supplémentaire pis on s'rait ben fier de voir une armée de drapeaux CSN

Sur ce, bon congrès spécial, bons débats

Vive la classe ouvrière,
Vive les syndicats combatifs,
Vive le conseil central de Québec Chaudière-Appalaches
Vive la CSN !

ANNEXE 2 RAPPORT DU COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Le comité des statuts et règlements composé de Karine Larose et d'Éric Marinoff pour le conseil syndical, de Julie Boudreault pour l'équipe de travail et de François Proulx-Duperré pour le comité exécutif a été formé lors du conseil syndical du 3 octobre 2024. Le comité s'est réuni les 29 novembre 2024, 24 janvier, 26 mars, 11 et 30 avril 2025.

Le comité a procédé à une lecture complète des articles des statuts et règlements et a identifié ceux qui seront réaménagés, et ce, afin d'être le reflet de nos pratiques actuelles ou de nos façons de faire qui auraient pu évoluer dans le temps. Le comité s'est concentré sur trois volets, qui sont plus fondamentaux.

Le premier concerne l'ajout d'une politique de prévention en matière de violence et de harcèlement. Cette politique serait intégrée après les « buts et principes » du conseil central donc, suivant l'article 1.05 des statuts et règlements. Cet ajout fait consensus chez les membres du comité des statuts et règlements et du conseil syndical du conseil central.

Le deuxième est vis-à-vis l'ajout d'une mention dans la section « rôles et pouvoirs » à l'article 1.07 h) qui mettrait de l'avant l'importance d'une juste représentation des femmes dans les instances de la société civile et du conseil central. Cette proposition fait consensus chez les membres du comité des statuts et règlements, du comité exécutif ainsi qu'auprès du conseil syndical du conseil central.

Le troisième est en lien avec la définition des responsabilités et des appellations de la 1re et la 2e vice-présidence au comité exécutif du conseil central à l'article 6.08 des statuts et règlements. Il sera proposé de laisser tomber les appellations 1re et 2e vice-présidence et de nommer une vice-présidence aux luttes ainsi qu'une vice-présidence à la condition féminine. Il sera également proposé que le poste de vice-présidence à la condition féminine doit être occupé par une femme. Cette proposition fait consensus chez les membres du comité des statuts et règlements, du comité exécutif et du conseil syndical du conseil central.

Enfin, dans la première convocation du congrès spécial que le conseil central à fait parvenir aux syndicats le 21 février 2025, un avis était donné que tout texte de projet d'amendement aux statuts et règlements soumis par un syndicat affilié devait être acheminé 30 jours avant le congrès spécial, soit le 2 avril 2025. En ce sens, le conseil central n'a pas reçu de projet d'amendements aux statuts et règlements de la part des syndicats.

Solidairement,

Karine Larose
Éric Marinoff
Julie Boudreault
François Proulx-Duperré

ANNEXE 3 LISTE DES PRÉSENCES

Congrès Spécial CCQCA

Rapport du comité des lettres de créance

Du 2025-05-01 AM au 2025-05-01 PM

Officiel-le

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
A		
08-11-257	STT DU CHU DE QUÉBEC (CSN)	ASSELIN-LACASSE, JACOB
09-11-005	S DES CHAUFFEURS D' AUTOBUS DE LA RIVE-SUD (CSN)	AUDET, ALAIN
B		
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	BERGERON, MICHEL
08-11-147	L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU PRÉHOSPITALIER (ATPH)	BERNIER, ARIANE
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	BOURGET, PATRICK
C		
08-11-147	L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU PRÉHOSPITALIER (ATPH)	CÉRÉ-BOIVIN, VINCENT
08-11-103	STT DES CPE DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)	CHABOT, ANNE-SOPHIE
08-11-103	STT DES CPE DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)	CÔTÉ, VÉRONIQUE
03-11-020	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	CYR, ÉLISABETH
D		
09-11-005	S DES CHAUFFEURS D' AUTOBUS DE LA RIVE-SUD (CSN)	DUMONT, MARIO
E		
00-11-000	Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches	EMOND, PIERRE
F		
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	FOURNIER, YANIKE
G		
02-11-213	STT DE PRESTO LIBRE-SERVICE DE LA RÉGION DE QUÉBEC (CSN)	GAGNÉ, GAÉTAN
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	GAGNÉ, NANCY
08-11-147	L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU PRÉHOSPITALIER (ATPH)	GERMAIN, JEAN-PHILIPPE
09-22-025	SE DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SAQ	GRENIER, CHARLES
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	GRENIER, JEREMY
08-11-257	STT DU CHU DE QUÉBEC (CSN)	GUILEMETTE, CRISTINE
H		
00-11-000	Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches	HAMEL, LOUIS
L		
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	LAMARCHE, LINE
08-11-257	STT DU CHU DE QUÉBEC (CSN)	LAROSE, KARINE
09-11-139	S SOUTIEN SCOLAIRE DES NAVIGATEURS (CSN)	LAROUCHE, ERIC
M		
08-11-147	L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU PRÉHOSPITALIER (ATPH)	MAHEUX, FRÉDÉRIC

Officiel-le

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	MARCHAND, JEAN-FRANCOIS
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	MARIN, ALEXANDRA
10-11-001	STT DU PAPIER CLERMONT INC.	MARINOFF, ERIC
03-11-020	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	MAROIS, SYLVAIN
03-11-020	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	MAUGER, VINCENT
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	MÉDILIEN, SONY
08-11-257	STT DU CHU DE QUÉBEC (CSN)	MOMBO, GUY GERMAIN
N		
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	NADEAU, ISABELLE
P		
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	PASALIC, ALDIJANA
00-11-000	Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches	PELLETIER, MELANIE
00-11-000	Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches	POIRIER, BARBARA
00-11-000	Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches	PROULX-DUPERRÉ, FRANÇOIS
R		
03-11-020	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	RICAUD, YANN
S		
10-11-018	ST DU CHANTIER NAVAL DE LAUZON INC.	SAMSON, ALAIN
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	SAMSON, DENYS
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	SIMARD, SUZIE
08-11-257	STT DU CHU DE QUÉBEC (CSN)	ST-HILAIRE, FREDERIC
V		
08-11-257	STT DU CHU DE QUÉBEC (CSN)	VERRET, CAROLINE

Congrès Spécial CCQCA

Rapport du comité des lettres de créance

Du 2025-05-01 AM au 2025-05-01 PM

Officiel-le - ZOOM

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
B		
09-11-139	S SOUTIEN SCOLAIRE DES NAVIGATEURS (CSN)	BEAULIEU, VIVIANE
D		
08-11-147	L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS DU PRÉHOSPITALIER (ATPH)	DESROCHERS, SIMON
K		
03-11-020	S DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL	KANDRI-RODY, RACHID
S		
08-11-011	ST DE PARTAGEC (CSN)	SIROIS, BIBIANE
T		
08-11-264	STT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE-CSN (STT DU CIUSSS-CN-CSN)	TREMBLAY, JULIE

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
B		
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	BÉLANGER, CAMILLE
03-11-002	SPP DU COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE LÉVIS-LAUZON	BHÉRER, MATHIEU
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	BIGOT-TREMBLAY, ANGÉLIQUE
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	BONNEAU, ZACHARY
D		
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	DEMERS, JIMMY
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	DENIS, SANDRA
G		
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	GAGNÉ, MICHÈLE
N		
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	NAUD, AGATHE
S		
02-11-266	STT DE LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (CSN)	SAVARD, DORIANNE

Congrès Spécial CCQCA

Rapport du comité des lettres de créance

Du 2025-05-01 AM au 2025-05-01 PM

Salarié-es

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
B		
		BERNIER, MICHAEL-PATRICK
		BOUDREAULT, JULIE
C		
		CADORET, ANTHONY
		CHAMBERLAND, JOSÉE
		COULOMBE, SYLVAIN
F		
		FAUCHER, ANNIE
G		
		GOSSELIN, ÉTIENNE
H		
		HÉBERT, MIKAËL
J		
		JOMPHE, AUDREY
L		
		LACHANCE, PIERRE
		LAFOND, MÉGANE
		LAPOINTE, MARC
		LEFEBVRE LEGAULT, NICOLAS

Congrès Spécial CCQCA

Rapport du comité des lettres de créance

Du 2025-05-01 AM au 2025-05-01 PM

Invité-es

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
B		
		BOUTIN, STEEVE
D		
		DOIRON, MARIE-MICHELE

Dirigeantes et dirigeants CSN

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
D		
		DUCEPPE, YVAN

Congrès Spécial CCQCA

Rapport du comité des lettres de créance

Du 2025-05-01 AM au 2025-05-01 PM

Conditionnel

Syndicat	Nom	Nom délégué-e
B		
09-11-016	S DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU CÉGEP SAINTE-FOY	BEAULIEU, MARIO
C		
09-11-016	S DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU CÉGEP SAINTE-FOY	CRIBB, STÉPHANIE
D		
10-11-058	S DES EMPLOYÉS DE BUREAU DU CHANTIER NAVAL DE LÉVIS - CSN	DARAICHE, JONATHAN
L		
10-11-058	S DES EMPLOYÉS DE BUREAU DU CHANTIER NAVAL DE LÉVIS - CSN	LAROCHE LORTIE, DAVID
R		
10-11-058	S DES EMPLOYÉS DE BUREAU DU CHANTIER NAVAL DE LÉVIS - CSN	ROY, JÉRÉMIE
T		
09-11-016	S DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU CÉGEP SAINTE-FOY	THIBODEAU, MOE

Grand Total

	Femmes	Hommes	Non-binaires	Délegués-es	Syndicats
Officiel-le	**16**	**25**	**0**	**41**	**14**
Officiel-le - ZOOM	**3**	**2**	**0**	**5**	**5**
Fraternel-le	**7**	**2**	**0**	**9**	**2**
Salarié-es	**5**	**8**	**0**	**13**	**0**
Invité-es	**1**	**1**	**0**	**2**	**0**
Dirigeantes et dirigeants CSN	**0**	**1**	**0**	**1**	**0**
Conditionnel	**1**	**4**	**1**	**6**	**2**
Total	**33**	**43**	**1**	**77**	